

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Mr Stéphane POBEREJKO (procuration à Mme Michelle BISIAUX) et de Joëlle BLEUX (procuration à Jean-Philippe LAMAND)

1 - Adhésion de la commune de Beauvois en Cambrésis au SIVU Les Murs Mitoyens

Le comité syndical du SIVU les Murs Mitoyens lors de sa réunion du 11 septembre 2020, a approuvé la demande d'adhésion de la commune de Beauvois en Cambrésis à compter du 01/01/2021.

En application des dispositions du CGCT, Mr le Maire rappelle que les communes membres sont invitées à se prononcer sur cette demande d'adhésion

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

2 - Remboursement d'arrhes (annulation de location de salles suite au Covid-19)

Monsieur le Maire expose : En raison de l'épidémie de Covid-19 et de l'incertitude sur la situation sanitaire dans le département, les locataires ci-après ont par courrier sollicité l'annulation de leur réservation de salle des fêtes et le remboursement des arrhes versés.

-Mme FOULON Typhany-Salle la Marlière 75€

-Mme Douce Francine Salle du Bas du Tordoir 70€

-Mme Myriam BOUREZ Salle la Marlière 75€

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

3 - Modalités d'attribution de chèques déjeuner aux agents

Mr le Maire rappelle que la commune a instauré un dispositif de chèques déjeuner au bénéfice du personnel communal, d'une valeur faciale de 6€ (40% à charge du salarié, 60% à charge de l'employeur).

Il y a de préciser les modalités d'attribution aux agents.

-5 chèques par semaine pour les agents travaillant à temps complet et au prorata du temps de travail pour les agents à temps partiel et à temps non complet.

-retrait d'un chèque par jour d'absence quelque en soit le motif.

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

4 - Demande de subventions dans le cadre des travaux de réhabilitation énergétique de l'école primaire Ringeval

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la réhabilitation énergétique de l'école primaire Ringeval. Ce bâtiment, inauguré en 1960, nécessite une rénovation performante qui permettra de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Dans un premier temps, Mr le Maire demande aux élus d'autoriser ce projet

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

Afin de réduire la part à charge communale, Mr le Maire propose de solliciter :

- le **soutien financier de l'Etat**, dans le cadre du **DSIL** (Dotation de soutien à l'investissement local), au taux maximum du montant HT de la dépense subventionnable

- le **soutien financier du département** dans le cadre de l'**ADVB** (Aide Départementale Villages et bourgs) au taux maximum HT de la dépense subventionnable

Et de l'autoriser à prendre les engagements juridiques et financiers nécessaires

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

5 - Participation de la commune de Sailly lez Cambrai aux frais de scolarité de ses élèves inscrits aux écoles Ringeval et Jules Ferry.

Mr le Maire rappelle aux élus que la commune de Sailly lez Cambrai n'a plus d'écoles maternelle et primaire. Ses élèves sont scolarisés au sein de nos deux écoles communales Jules Ferry et Joseph Ringeval.

A compter de la rentrée scolaire 2020-2021, Mr le Maire souhaite instaurer une participation financière de la commune de Sailly lez Cambrai, au prorata du nombre de ses élèves inscrits.

Les élus, au vu des dépenses relatives au coût de fonctionnement des écoles constatées au compte administratif 2019, décident, **après en avoir délibéré** et à **l'unanimité** :

- de fixer la participation financière aux frais de scolarité de la commune de Sailly lez Cambrai à **CINQ CENTS EUROS** par élève
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention de participation financière avec la commune de Sailly lez Cambrai

6 - Indemnités pour frais de représentation du Maire

Il est proposé aux élus de fixer l'indemnité pour frais de représentation du Maire à un montant maximum de 1.000 euros annuels.

Mr le Maire propose le scrutin secret, le conseil municipal valide cette proposition.

Après en avoir délibéré et à la **MAJORITE** des membres présents et représentés (13 POUR – 6 CONTRE), le conseil municipal décide :

- de fixer le montant de cette enveloppe maximum annuelle à **MILLE** euros.
- d'inscrire cette enveloppe maximum annuelle au budget.

7 - Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) - Election du nouveau collège des propriétaires de biens fonciers non bâtis.

Sont élus membres titulaires : Cyrille PLATEAU et Charles-Stéphane HOQUET

Est élu membre suppléant : Mr Jean-Hubert LAUDE

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Bernard de NARDA

Maire

